



Eglises réformées Berne-Jura-Soleure | case postale | 3000 Berne 22

Aux destinataires de la procédure de
consultation

Berne, le 01.02.2021

Ouverture de la procédure de consultation

- **Règlement sur la péréquation financière entre les paroisses réformées évangéliques du canton de Berne**
- **Arrêté concernant les contributions des paroisses bernoises à l'Union synodale; révision partielle; adoption**

Concernant la

Modification de l'année de référence pour la détermination des contributions paroissiales au titre de la péréquation financière et pour l'Union synodale

Madame, Monsieur,

Le Conseil synodal a chargé le secteur des Services centraux d'ouvrir la consultation relative à la révision partielle du «Règlement sur la péréquation financière entre les paroisses réformées évangéliques du canton de Berne» (RLE 61.210) et l'«Arrêté concernant les contributions des paroisses bernoises à l'Union synodale» (RLE 61.110) relative à la modification de l'année de référence pour la détermination des contributions paroissiales au titre de la péréquation financière et pour l'Union synodale,

La base de calcul est constituée par le rendement de l'impôt paroissial correspondant à l'année précédant l'année civile écoulée. Pour répondre aux souhaits des paroisses, le Conseil synodal a examiné s'il était possible de procéder à cette détermination sur la base du rendement fiscal de l'année antérieure. L'évaluation révèle que c'est techniquement possible. Tout changement de système présentant à la fois des avantages et des inconvénients, le Conseil synodal a décidé de procéder à une consultation.

Le contexte et les implications du changement de système sont présentés à l'annexe 1.

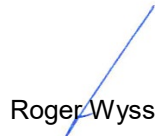
Les documents de la consultation sont disponibles sur internet à l'adresse:
<https://www.refbejuso.ch/fr/consultations>

Nous vous remercions de nous adresser d'ici au 30 avril 2021 la réponse à la consultation au moyen du formulaire ci-joint. Vous nous facilitez le travail d'évaluation si nous vous retournez le formulaire à l'adresse électronique finances@refbejuso.ch

Pour toute question, Monsieur Roger Wyss (031 340 24 31; roger.wyss@refbejuso.ch) est à votre disposition.

Nous vous remercions pour votre participation à la consultation.

Dans l'attente de votre réponse nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Roger Wyss
Responsable du secteur Services centraux

Annexes:

- Annexe 1 Explications sur les implications du changement de système
- Annexe 2 Formulaire de réponse à la consultation
- Annexe 3 Liste des destinataires de la consultation